

	<p>CCPQ</p> <p>Rue A. Lavallée, 1 1080 Bruxelles</p> <p>Tél. : 02 690 85 28 Fax : 02 690 85 78</p> <p>Email : <a href="mailto:ccpq@profor.be">ccpq@profor.be</a> <a href="http://www.enseignement.be">www.enseignement.be</a></p>
--	---

<b>2. INDUSTRIE</b>	<b>2.5. ? TECHNICIEN / TECHNICIENNE MOTOS</b>	<b>2.5. GARAGE</b>
---------------------	---	--------------------

<b>PROFIL DE FORMATION (Art 44 7TQ)</b>		
PQ ayant généré le PF : Technicien / technicienne motos	Accord du Conseil Général	29 mai 2008

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos

## **LE METIER**

Le technicien / la technicienne motos procède aux contrôles périodiques, diagnostics et de réparations, notamment de moteurs et organes mécaniques de cyclomoteurs, motocyclettes et quads à partir des données des constructeurs.

Selon le modèle d'organisation et le contexte de travail dans l'entreprise, il / elle peut être spécialisé(e) dans un type d'intervention, de marque ou de modèle.

Le technicien / la technicienne motos peut aussi procéder à l'établissement d'un devis de véhicules accidentés, dans le but de la réparation.

*REMERCIEMENTS*

<p>Le Président de la Commission Consultative</p> <p>Eric ROBERT</p>	<p>Les Chargés de Mission</p> <p>Jean-Paul PLATEVOET, Luc FONTAINE</p>
--	--

<i>TABLE DES MATIERES</i>
---------------------------

Fonction 01	Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement.	P. 5
Fonction 02	S'intégrer dans la vie professionnelle.	P. 8
Fonction 03	Gérer les relations technico-commerciales.	P. 12
Fonction 04	Gérer son poste de travail.	P. 14
Fonction 05	Utiliser les outils, les machines et les appareillages nécessaires aux réparations et aux adaptations des motos.	P. 15
Fonction 06	S'appuyant sur les directives du constructeur, assembler les pièces par les techniques du soudage, du boulonnage, du rivetage et du collage.	P.17
Fonction 07	S'appuyant sur les directives du constructeur, assurer la première mise en service et procéder aux entretiens réguliers.	P. 20
Fonction 08	S'appuyant sur les directives du constructeur, procéder aux réparations mécaniques, hydrauliques et pneumatiques.	P. 23
Fonction 09	S'appuyant sur les directives du constructeur, vérifier et réparer les différents circuits électriques et électroniques.	P. 25

**Fonction 1 : RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail (utiliser les équipements de protection individuels et collectifs).	CM	
	1.1.2. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	
	1.1.3. Suivre les obligations des normes C.E. dans le travail (directives relatives aux machines).	CM	
1.2. Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	
	1.2.2. Prévenir les risques que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	

	.2.3. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses.	CM	
1.3. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.3.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle).	CM	
1.4. Appliquer la législation en matière d'environnement.	1.4.1. Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	Dans le cadre de la formation.
	1.4.2. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur.	CM	Dans le cadre de la formation.
	1.4.3. Appliquer les mesures de prévention de déchets prévues dans la législation	CM	
	1.4.4. Trier, stocker et évacuer les déchets dans le respect des législations, réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement dans les 3 régions.	CM	Dans le cadre de la formation.
	1.4.5. Respecter la convention environnementale portant sur les véhicules de 2 ans et plus et les épaves.	CM	Dans le cadre de la formation.
	1.4.6. Respecter la convention environnementale portant sur le recyclage des pneus.	CM	Dans le cadre de la formation.

1.5. Identifier les risques d'incendie que peut / peuvent engendrer l'utilisation de produits et / ou des situations de travail.	1.5.1 Identifier les produits inflammables et / ou les travaux comportant un risque d'incendie.	CM	
	1.5.2. Effectuer et / ou décrire les interventions en cas d'incendie dans un atelier de mécanique.	CM	

**Fonction 2 : S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
2.1.S'adapter aux exigences du métier.	2.1.1. Faire preuve de ponctualité.	CM	
	2.1.2. Faire preuve de flexibilité.	CM	
	2.1.3. <i>Suivre l'évolution technique du métier.</i>	CEF/ CEP	
2.2. Développer des attitudes professionnelles.	2.2.1. Organiser et planifier son travail.	CM	
	2.2.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	
	2.2.3. Contrôler son travail en termes de qualité et de rentabilité.....→	CM CEF/ CEP	
	2.2.4. Travailler en toute autonomie en fonction des instructions reçues..	CM	Dans le cadre de la formation.
	2.2.5. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CM	
	2.2.6. Assurer une relation de qualité avec les personnes : ➤ personnel, collègues, → ➤ fournisseurs, clients, bénéficiaires. →	CM  CEF/ CEP	

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos



	2.2.7. Travailler au sein d'une équipe, le cas échéant.	CM	
	2.2.8. <i>Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, devoir de réserve...</i>	CEF/ CEP	
2.3. Communiquer.	2.3.1. Utiliser le langage technique adéquat.	CM	
	2.3.2. Lire et interpréter les documents propres à l'activité professionnelle aussi bien en français qu'en anglais technique(plans de détail et / ou d'ensemble, des schémas mécaniques, électriques, électroniques, hydrauliques et pneumatiques.)	CM	
	2.3.3. Utiliser les supports de communication mis à disposition.	CM	Dans le cadre de la formation.
	2.3.4. Utiliser correctement l'outil informatique dont on dispose.	CM	
	2.3.5. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, reformulation, empathie, discours explicite, etc.	CM	
2.4. Appliquer les connaissances techniques générales aux situations professionnelles spécifiques.	2.4.1. Appliquer les connaissances de base des mathématiques, de mécanique (y. c. forces, pression, mouvement des corps et gravité. , d'électricité (y.c. circuits électriques), de physique (y.c. optique propre au véhicule), d'électronique, de traitements thermiques, d'hydraulique, de pneumatique, des lubrifiants.	CM	L'apprenant(e) applique les connaissances de traitements thermiques relatives aux données du constructeur.

	2.4.2. Appliquer les connaissances en matière de types de matériaux, des matériaux synthétiques, des laques et des techniques de polymérisation.	CM	L'apprenant(e) applique les connaissances des différents types de matériaux relatifs aux données du constructeur.
	2.4.3. Appliquer les techniques de détection des anomalies sur les véhicules.	CM	
	2.4.4. Appliquer les connaissances nécessaires : ➤ des composants, ➤ des principes de fonctionnement de moteurs à combustion interne ➤ <i>et / ou électrique.</i>	CM  CEF/ CEP	
2.5. Appliquer la législation économique relative à l'exercice de la profession.	2.5.1. Respecter la loi réprimant la fraude aux compteurs kilométriques (et Car Pass).	CM	L'apprenant(e) appréhende les notions spécifiques par rapport à la fraude.
	2.5.2. Respecter la réglementation en matière de garantie.	CM	L'apprenant(e) appréhende les notions spécifiques par rapport aux garanties.
	2.5.3. Respecter la réglementation sur les ventes à tempérament dans le cadre des contrats de leasing.	CM	L'apprenant(e) appréhende les notions spécifiques par rapport aux ventes à tempérament.
	2.5.4. Respecter le règlement européen d'exemption catégorielle pour le commerce de véhicules neufs.	CM	L'apprenant(e) appréhende le Règlement européen 1400/2002 art 81 et 82 du Traité.
2.6. Appliquer la législation intersectorielle en matière de TVA.	2.6.1. Respecter le règlement sur le prélèvement de véhicules du stock	CM	L'apprenant(e) appréhende la circulaire n° 9/1985.
	2.6.2. Respecter le règlement de la vente sous le régime de la marge de véhicules d'occasion.	CM	L'apprenant(e) appréhende la circulaire n° 16/2004.

	2.6.3. Respecter la réglementation en matière de réduction de la déductibilité des véhicules mis à disposition.	CM	L'apprenant(e) appréhende l'art 45 § 2 CTVA.
	2.6.4. Respecter le règlement des registres de garage.	CM	L'apprenant(e) appréhende l'art. 28 CTVA.

**Fonction 3 : GERER LES RELATIONS TECHNICO-COMMERCIALES.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
3.1. Accueillir le client.	3.1.1. Appliquer les règles de politesse et de savoir-vivre.	CM	
	3.1.2. <i>Ecouter le client.</i>	CEF/ CEP	
	3.1.3. <i>Reformuler les souhaits et les attentes du client.</i>	CEF/ CEP	
3.2. Rédiger un devis.	3.2.1. Identifier l'ensemble des composants d'un devis.	CM	L'apprenant(e) calcule les quantités et les coûts dans le cadre de sa formation.
	3.2.2. Calculer les quantités et les coûts des matériaux et accessoires (échange standard et pièces neuves) et la main d'œuvre..	CM	
	3.2.3. <i>Identifier les contraintes légales liées au dépôt d'un devis.</i>	CEF/ CEP	
3.3. Etablir une facture.	3.3.1. Identifier l'ensemble des composants d'une facture.	CM	
	3.3.2. Appliquer les règles légales à l'établissement d'une facture.	CM	

3.4. Encaisser le montant de la facture.	3.4.1. <i>Gérer un fond de caisse.</i>	CEF/ CEP	
	3.4.2. <i>Enregistrer le paiement.</i>	CEF/ CEP	

**Fonction 4 : GERER SON POSTE DE TRAVAIL .**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
4.1. Assurer le suivi des stocks de produits achetés, à vendre ou destinés à la consommation interne de l'entreprise.	4.1.1. Inventorier les marchandises afin de connaître les quantités exactes en stock.	CM	La compétence est à maîtriser dans le cadre de la formation.
	4.1.2. Identifier les quantités de stock minimum pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.	CM	La compétence est à maîtriser dans le cadre de la formation.
	4.1.3 Déterminer, à partir des fiches de contrôle des stocks, les articles et les quantités à commander.	CM	La compétence est à maîtriser dans le cadre de la formation.
4.2. Préparer l'outillage.	4.2.1. Identifier, choisir et disposer les outillages dans son espace de travail.	CM	
	4.2.2. Compléter la fiche de travail.	CM	
	4.2.3. Maintenir l'outillage en bon état de fonctionnement.	CM	

**Fonction 5 : UTILISER LES OUTILS, LES MACHINES ET LES APPAREILLAGES NECESSAIRES AUX REPARATIONS ET AUX ADAPTATIONS DES MOTOS.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
5.1. Manipuler les outils et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.1.1. Identifier et choisir le matériel et l'outillage.	CM	
	5.1.2. Sélectionner la documentation relative à l'entretien du matériel et de l'outillage.	CM	
	5.1.3. Maintenir les outillages, les outils et les infrastructures en état de propreté et de fonctionnalité, en respectant les consignes et les procédures établies par le constructeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'outillage classique,</li> <li>➤ les outillages spéciaux,</li> <li>➤ les outillages propres à une marque,</li> <li>➤ les outillages électromécaniques,</li> <li>➤ les outils hydrauliques, pneumatiques et leur infrastructure.</li> </ul>	CM	Dans le cadre de la formation.

5.2. Manipuler les appareils de mesure et d'essai et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.2.1. Utiliser les appareillages de mesure et de test, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ multimètre,</li> <li>➤ ampèremètre de puissance,</li> <li>➤ oscilloscope,</li> <li>➤ manomètre,</li> <li>➤ débitmètre,</li> <li>➤ autodiagnose,</li> <li>➤ ...</li> </ul>	CM	
	5.2.2. Assurer l'étalonnage des appareils qui le nécessitent.	CEF/ CEP	
	5.2.3. Assurer la mise à jour des différents appareillages.	CM	
5.3. Manipuler les machines et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.3.1. Utiliser une presse à sertir (connexions hydrauliques et pneumatiques)	CM	
	5.3.2. Utiliser les presses mécaniques et hydrauliques.	CM	
	5.3.3. utiliser les machines de levage : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ chariots,</li> <li>➤ élévateurs,</li> <li>➤ crics hydrauliques.</li> </ul>	CM	
	5.3.4. Utiliser le nettoyeur haute pression.	CM	



**Fonction 6 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, ASSEMBLER LES PIECES PAR LES TECHNIQUES DU SOUDAGE, DU BOULONNAGE, DU RIVETAGE ET DU COLLAGE.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
6.1. Mettre les éléments électroniques en sécurité.	6.1.1. Mettre en protection les éléments et boîtiers électroniques suivant les données et procédures du constructeur.	CM	
6.2. Suivant les procédures du constructeur, appliquer la technique du soudage oxyacétylénique dans le respect de la réglementation et de la sécurité.	6.2.1. Vérifier et régler l'installation de soudage.	CM	
	6.2.2. Identifier les bonbonnes.	CM	
	6.2.3. Réaliser une découpe.	CM	
	6.2.4. Réaliser une brasure et une soudo-brasure.	CM	Suivant la procédure du constructeur.
	6.2.5. Chauffer les pièces pour en permettre l'assemblage.	CM	
6.3. Suivant les procédures du	6.3.1. Identifier et choisir les différents fils de	CM	

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos

constructeur, appliquer les techniques des soudages semi-automatiques dans le respect de la réglementation et de la sécurité.	soudage et les métaux d'apport.		
	6.3.2. Identifier les bonbonnes.	CM	
	6.3.3. Utiliser les postes de soudage.	CM	
	6.3.4. Réaliser une soudure.	CM	
6.4. Boulonner les pièces.	6.4.1. Consulter, à bon escient, les catalogues de visserie.	CM	
	6.4.2. Sélectionner les outils nécessaires au boulonnage.	CM	
	6.4.3. Utiliser la visserie courante, en fonction des normes du constructeur.	CM	
6.5. Riveter les pièces.	6.5.1. Consulter, à bon escient, les catalogues de rivets.	CM	
	6.5.2. Sélectionner les outils nécessaires au rivetage.	CM	
	6.5.3. Utiliser les différents rivets appropriés.	CM	
6.6. Coller les pièces.	6.6.1. Identifier les différents types de colles.	CM	
	6.6.2. Sélectionner la colle adéquate à l'assemblage.	CM	

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos

	6.6.3. Appliquer, suivant la procédure, les techniques de collage.	CM	
6.7. Protéger la réparation.	6.7.1. Mettre, si nécessaire, une protection anti-corrosion.	CM	

**Fonction 7 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, ASSURER LA PREMIERE MISE EN SERVICE ET PROCEDER AUX ENTRETIENS REGULIERS.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
7.1. Identifier le type de moto.	7.1.1. Classer la documentation technique appropriée (fiches techniques, plans, schémas, mode d'emploi...) et l'interpréter correctement.	CM	
	7.1.2. Identifier les éléments et comprendre les principes de fonctionnement du type de moto concerné.	CM	
	7.1.3. Identifier les normes d'usage.	CM	
	7.1.4. <i>Appréhender la mise sur le marché des moteurs électriques.</i>	CEF/ CEP	
7.2. S'appuyer sur les directives du constructeur et assurer la première mise en service.	7.2.1. <i>Vérifier la conformité du contenu du conditionnement : accessoires, mode d'emploi...</i>	CEF/ CEP	
	7.2.2. Assurer le montage de la moto et de ses accessoires.	CM	

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos

	7.2.3. <i>Veiller à ce que les conditions techniques de mise sous garantie soient réunies.</i>	CEF/ CEP	
	7.2.4. Vérifier l'état de fonctionnement des organes et procéder aux opérations et réglages nécessaires.	CM	Dans le cadre de la formation.
	7.2.5. Tester et faire la démonstration du fonctionnement de la moto.	CM	Dans le cadre de la formation.
7.3. S'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur, procéder de façon autonome aux opérations d'entretien de la moto.	7.3.1. Nettoyer la moto avant l'entretien, s'il échet.	CM	
	7.3.2. Contrôler et rectifier au besoin les feux d'éclairage et de signalisation.	CM	
	7.3.3. Contrôler et mettre en conformité le système de freinage.	CM	
	7.3.4. Vérifier les pneumatiques et remédier, s'il échet.	CM	
	7.3.5. Vérifier et mettre en conformité les systèmes de changement de vitesses.	CM	
	7.3.6. Contrôler et mettre en conformité la transmission.	CM	
	7.3.7. Contrôler et mettre en conformité le châssis.	CM	

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos

7.3.8. Régler la moto (moteur et accessoires) au moyen des appareils d'essai habituels.	CM	
7.3.9. Graisser et lubrifier les éléments concernés.	CM	
7.3.10. Observer de manière autonome l'état <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des éléments de carrosserie,</li> <li>➤ des éléments de mécanique (câbles de commande, roues, fixations, systèmes de freinage, jeu de roulements...)</li> <li>➤ des éléments d'électricité (circuit de charge, connexions, câblage...)</li> <li>➤ des composants électroniques.</li> </ul>	CM	
7.3.11. Ré-initialiser le module après l'entretien.	CM	
7.3.12. Consigner par écrit les observations sur une fiche rapport.	CM	
7.3.13. <i>Communiquer une synthèse orale des observations au client.</i>	<i>CEF/ CEP</i>	

**Fonction 8 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX REPARATIONS MECANQUES, HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
8.1. Réparer le moteur, les accessoires et les éléments mécaniques.	8.1.1. Repérer les dysfonctionnements du moteur.	CM	
	8.1.2. Repérer les dysfonctionnements des éléments hors moteur.	CM	
	8.1.3. Procéder adéquatement à la pose et à la repose, ainsi qu'à la réparation et / ou au remplacement avec l'outillage et le matériel appropriés.	CM	
8.2. Au départ d'un schéma pneumatique et / ou hydraulique, réparer les circuits défectueux.	8.2.1. Repérer les dysfonctionnements dans les circuits (pneumatiques et hydrauliques).	CM	
	8.2.2. Appliquer les procédures adéquates et effectuer la réparation et le réglage des pièces, des techniques de raccord, des pneus, des jantes, du déport, des systèmes de suspension et de direction et des systèmes de freinage, et / ou le	CM	

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos

	remplacement avec l'outillage et le matériel appropriés.		
--	--	--	--



**Fonction 9 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, VERIFIER ET REPARER LES DIFFERENTS CIRCUITS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
9.1. Tester les circuits électriques classiques, multiplexés et inter-calculateurs.	9.1.1. Utiliser les appareillages de mesure et de test tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ multimètre,</li> <li>➤ ampèremètre de puissance,</li> <li>➤ oscilloscope,</li> <li>➤ auto-diagnose.</li> </ul>	CM	
	9.1.2. Relever les différents signaux et mesures électriques et électroniques sur circuit classique, multiplexé et inter-calculateur.	CM	
	9.1.3. Etablir le diagnostic à l'aide des appareils de mesure tels que le multimètre, l'oscilloscope ou l'auto-diagnose.	CM	
9.2. Réparer les circuits électriques et électroniques.	9.2.1. Appliquer les notions d'électricité : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lire les plans et schémas électriques,</li> <li>➤ A partir d'un circuit général repérer les circuits particuliers.</li> </ul>	CM	
	9.2.2. Appliquer les notions d'électricité sur les : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Circuits de charge, de démarrage et de</li> </ul>	CM	

CCPQ – S2 : PF Technicien / Technicienne motos

	<p>contrôle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Raccordements des divers capteurs et actuateurs ;</li> </ul>		
9.2.3.	Appliquer les notions d'électronique pour mesurer les paramètres d'entrée et de sortie des éléments capteurs et actuateurs.	CM	
9.2.4.	Comparer les mesures effectives avec les données du constructeur : capteurs, commandes électroniques et régulation électronique...	CM	